

Publié le 8 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLIERS-LE-BEL
(Val d'Oise)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial
du 8 juillet 2020
N° 22/2020**

**Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°22/2020 du 8 juillet 2020**

SOMMAIRE

→ **Arrêtés du Maire**

Pour toute correspondance, s'adresser à :
Mairie de Villiers-le-Bel
Secrétariat Général
32 rue de la République
95400 Villiers-le-Bel

Directeur de la publication :
M. le Maire : Jean-Louis MARSAC

Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°22/2020

ARRETES DU MAIRE

Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°22/2020 du 8 juillet 2020

SOMMAIRE DES ARRETES DU MAIRE

NUMERO D'ORDRE	DATE	INTITULE
276/2020	06/07/2020	Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation accordé à Madame Christine JACQUIN - agent titulaire

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 276 /2020

Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation accordé à Madame Christine JACQUIN- agent titulaire

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R 2122-8 et R 2122-10,

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 2018/0307 en date du 12 juin 2018 portant avancement d'échelon à durée unique de Madame Christine JACQUIN - Adjoint administratif territorial principal de 1^{er} classe.

A R R E T E

Article 1 - Mme Christine JACQUIN reçoit délégation de signature dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du code général des collectivités territoriales, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2 - Mme Christine JACQUIN reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme Christine JACQUIN laquelle pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 - Mme Christine JACQUIN est désignée, dans le cadre de ses fonctions, comme agent pouvant avoir un compte d'accès au Répertoire Electoral Unique, afin d'accéder aux seules données et informations nécessaires à la gestion des listes électorales de la commune de Villiers-le-Bel.

Article 4 - Le présent arrêté prend effet à compter du 08 juillet 2020.

Article 5 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Villiers-le-Bel, le 06 Juillet 2020

L'agent titulaire déléguée
Christine JACQUIN
Notifié le 08/07/2020



Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

